



Compte-rendu du groupe de travail Territoires 2017-2018

Afin de professionnaliser nos réflexions et notre valeur ajoutée, SEANCE PUBLIQUE réunit depuis 2015 un **Groupe TERRITOIRES** qui mène une réflexion collective sur les impacts de la réforme territoriale en termes de dialogue entre acteurs publics et privés. Ce groupe de travail a d'abord fait le point sur la réforme des territoires et l'évolution des acteurs en présence dans les territoires. Il analyse la mise en place concrète de la réforme dans les territoires et notamment les points qui impactent les acteurs économiques et autres acteurs engagés dans les territoires. L'objectif étant de rechercher des méthodes d'ancrage territorial plus utiles et plus efficaces. Les réunions sont organisées le vendredi matin en présence d'un expert qualifié.

Une vingtaine d'entreprises sont partenaires du Groupe TERRITOIRES.

Les partenaires institutionnels : Assemblée des départements de France, Association des Maires de France, Bureau en France du Parlement européen, CNIL, Conseil Economique et social et environnemental, Décider ensemble, Fédération des Entreprises Publiques locales (FEPL), Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne, OCDE, Régions de France, TERRITORIA.

Plusieurs personnalités ont été invitées pour la période 2017/2018 à venir faire part de leurs analyses et témoignages, vous trouverez ci-après les comptes rendus de nos échanges :

- 8 décembre 2017, **Guillaume ROTY**, attaché gouvernance économique à la Commission européenne,
- 12 janvier 2018, **Raphaël LECLERC et Sébastien MOREAU**, respectivement responsable des relations médias du comité d'organisation des JO 2024 et responsable des relations institutionnelles du comité d'organisation des JO 2024 ;
- 23 mars 2018, **Jacques SAVATIER**, député de la 1^{re} circonscription de la Vienne, ancien dirigeant du groupe La Poste ;
- 29 mars 2018, **Xavier BERTRAND**, président de la région Hauts-de-France ;
- 22 mai 2018, **Hervé MORIN**, président de la région Normandie et de l'association d'élus Régions de France ;
- 4 juillet 2018, **Rollon MOUCHEL-BLAISOT**, responsable du programme « Action cœur de ville ».

Plusieurs événements sont prévus pour l'automne :

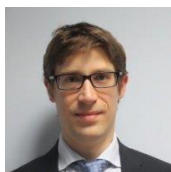
- **25 septembre 2018** de 18h30 à 20h : **Jérôme JAFFRE**, analyste politique (ancien vice-président de l'institut de sondage Sofres, directeur du Centre d'études et de connaissance sur l'opinion publique et associé au CEVIPOF).
- **Isabelle PATRIER**, directrice de « Total développement régional » ;
- **Pierre PELOUZET**, médiateur de la République ;
- Représentant (à définir) du MEDEF Territoires pour évoquer l'étude sur le développement économique des territoires ;
- Intervenant (à définir) sur la réforme constitutionnelle ;
- Intervenant (à définir) sur l'évolution du CESE.

Ils ont participé au groupe de travail Territoires :

En 2015 : **Olivier LANDEL**, Délégué général de l'Association des communautés urbaines de France (ACUF) ; **Jean-Pierre BALLIGAND**, Co-président de l'Institut de la gouvernance territoriale ; **Claire CHARBIT**, Responsable du dialogue avec les collectivités locales et **Eric GONNARD**, Statisticien à l'OCDE ; **Pierre MONZANI**, Directeur général des services de l'Assemblée des départements de France (ADF) ; **Hervé MARSEILLE**, Vice-président du Sénat et Maire de MEUDON ; **André FLAJOLET**, en charge à l'AMF de la problématique des syndicats de communes et ancien député du Pas-de-Calais ; **Thierry DURNERIN**, Directeur général de la Fédération des entreprises publiques locales (FEPL) ; **François BOUCHARD**, directeur des services du Conseil régional du Grand Est.

En 2016 : **Rollon MOUCHEL-BLAISOT**, Directeur général de l'Association des Maires de France (AMF) ; **Gabrielle GAUTHEY**, Directrice de l'investissement et du développement local à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ; **Edouard GEFFRAY**, Secrétaire général de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ; **Bertrand PANCHER**, Député-maire de BAR-LE-DUC et Président de Décider ensemble ; **Jacques ARCHIMBAUD**, Vice-président de la Commission nationale du débat public (CNDP) ; **Audrey LEBEAU-LIVE**, Chargée des relations parlementaires auprès du Directeur général et chargée de mission Ouverture à la Société au sein de l'IRSN ; **Sébastien FARIN**, Directeur de la communication de l'INERIS ; **Jean-Pascal SIMARD**, Directeur RP Europe pour VERMILLION ENERGY ; **Jean-Claude GONDARD**, Directeur général des services de la ville de MARSEILLE et de la métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE.

En 2017 : **Gilles MERGY**, Directeur général des Régions de France ; **Pierre MONZANI**, Directeur général de l'Assemblée des départements de France ; **Rollon MOUCHEL-BLAISOT**, Directeur général de l'Association des Maires de France ; **Nicolas PORTIER**, Délégué général de l'Assemblée des communautés de France ; **Béatrice ABOLLIVIER**, Préfète du Maine-et-Loire.



Guillaume ROTY, attaché gouvernance économique en charge du semestre européen à la Commission européenne, Représentation en France

➤ **CE QU'IL FAUT RETENIR**

- La régionalisation des fonds européens a permis une meilleure convergence des objectifs de chacun.
- Le fonctionnement des fonds de cohésion n'est pas optimal (dumping social).
- L'un des principaux enjeux pour la prochaine programmation budgétaire est la compensation de la contribution du Royaume-Uni.

➤ **LES PRINCIPAUX SUJETS**

• **Le rôle des régions auprès des entreprises vis-à-vis des fonds européens**

L'attribution de la compétence « gestion des fonds européens » aux régions est une décision nationale française qui poursuit un objectif de décentralisation. Cela a permis une meilleure convergence entre les objectifs de l'UE et des régions. En revanche, le changement d'organisation a fait naître de nouvelles difficultés de coordination et a provoqué un certain retard, aujourd'hui rattrapé.

Les régions ont surtout un rôle d'animateur vis-à-vis des entreprises du territoire.

Elles sont compétentes sur 3 types de fonds :

- Fonds structurels
- Programmes européens spécifiques (subvention) qui ont un coût d'entrée plus important et sur lesquels la concurrence est accrue. La difficulté majeure est la multiplicité des acteurs intervenant sur ce sujet.
- Plan JUNCKER : en l'espèce il s'agit d'investissement et non de subvention.

• **Les fonds européens et le tissu associatif**

Le plan JUNCKER ne cible pas les associations donc il n'est pas surprenant que celles-ci le connaissent mal. En revanche, le FSE ne semble plus adapté à ce public et le fait que les associations n'y postulent plus parce qu'il les met en danger financièrement (délai de remboursement) est inquiétant.

Cela s'explique notamment par le fait que le FSE fonctionne avec des règles qui ont été conçues spécifiquement pour le FEDER.

Aussi, afin de corriger ce travers, l'autonomisation de la sphère sociale est actuellement en réflexion.

Autre difficulté, le contrôle exercé sur les fonds est trop stricte. La philosophie européenne est celle du contrôle ex-ante, sur un modèle scandinave qui vient lui-même s'ajouter au contrôle a posteriori (culture française).

• **Prochain budget UE : 2021-2026**

La Commission va faire connaître sa proposition en juin 2018. Parmi les principaux enjeux :

- La compensation de la contribution nette du Royaume Uni (15 mds €)
- Les budgets qui vont être accrus : migration, défense, sécurité et changement climatique
- Le devenir des fonds de cohésion accusés de nourrir le dumping social de certains pays européens comme la Hongrie.
- La pertinence du FEDER dans les régions riches

• **Les prochaines échéances :**

- 12/12 : adoption officielle par la Commission européenne de la décision sur le glyphosate et réponse à l'initiative citoyenne européenne (ICE) enregistrée pour demander son interdiction, conduit par des organisations environnementales
- 15/12 : avis favorable du Conseil de l'Union européenne sur le déclenchement de la nouvelle phase du Brexit.

Compte rendu - Groupe de travail Territoires - 12 Janvier 2018



Raphaël LECLERC, responsable des relations médias du comité d'organisation des JO 2024



Sébastien MOREAU, responsable des relations institutionnelles du comité d'organisation des JO 2024

➤ CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une nouvelle gestion des Jeux Olympiques et Paralympiques
- La loi sur les Jeux Olympiques et Paralympiques
- Des Jeux écologiquement neutres
- Un budget sobre et réaliste

➤ LES PRINCIPAUX SUJETS

Le Comité International Olympique (CIO) a élu, le 13 septembre 2017, Paris comme ville hôte des 33^e Jeux olympiques et paralympiques d'été. Cette décision marque l'aboutissement d'un travail de deux ans, débuté le 23 juin 2015 lors de la Journée olympique.

Le comité de candidature Paris 2024 créé en 2015 est co-présidé par Tony ESTANGET et Bernard LAPASSET. Il est composé de ses cinq membres fondateurs : le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le comité paralympique et sportif français (CPSF), la Ville de Paris, la région Île-de-France et l'Etat.

◆ Une nouvelle gestion des Jeux Olympiques et Paralympiques

A la suite de l'élection de Paris comme ville hôte, Jean CASTEX a été nommé Délégué interministériel aux jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

Ancien secrétaire général adjoint de l'Elysée durant la présidence de Nicolas SARKOZY (2007-2012), il a pour mission « d'animer et coordonner les activités des administrations et des établissements publics nationaux concourant à l'organisation ».

A ses côtés trois entités seront chargées plus concrètement de réaliser et gérer l'ensemble des projets et travaux nécessaires aux JO de 2024.

◆ Paris 2024 laisse place à de nouvelles structures

L'objectif désormais consiste à démarrer le plus rapidement possible l'organisation concrète des JO. Pour cela le comité de candidature Paris 2024 va laisser la place à trois entités en janvier 2018 :

- **COJO : le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques** est présidé par Tony ESTANGET. Cette nouvelle structure assurera le pilotage et la planification de la livraison des Jeux. Dotée d'un budget de 7 milliards d'euros, ses effectifs seront en augmentation constante d'ici 2024 pour atteindre 500 personnes en 2020 et plus de 4000 personnes en 2023. Le COJO rassemble des membres du CIO et les décideurs des principales parties prenantes liées à l'organisation des Jeux.
- **SOLIDEO : La société de livraison des équipements olympiques et paralympiques** est l'organisme public chargé de superviser la planification et la livraison de tous les sites et projets d'infrastructures. Elle est responsable de la collecte et de la centralisation du financement ; des études d'impact environnemental ; de la gestion des appels d'offre ainsi que du suivi du calendrier et des chantiers. Elle assure aussi la mise en service et l'héritage des différentes structures. Nicolas FERRAND, précédemment à la tête de l'EPAMARNE-EPAFRANCE, a été nommé préfigurateur du COJO de la SOLIDEO.
- **Héritage Paris 2024** : cette entité associe acteurs publics (état/collectivités), représentants de la société civile et du monde économique, COJO et SOLIDEO. Elle assure trois missions principales :
 1. Garantir la cohérence entre les différents programmes d'héritage, l'échange de bonnes pratiques et la maximisation des retombées des Jeux ;
 2. Concevoir et, le cas échéant, mettre en œuvre des programmes spécifiques cohérents avec la vision globale des Jeux ;
 3. Assurer le suivi des différentes initiatives, valoriser le succès du programme d'héritage et accompagner les retombées positives des jeux jusqu'en 2024.

La loi sur les Jeux Olympiques et Paralympiques

Laura FLESSEL, ministre des Sports et Jacques MEZARD, ministre de la cohésion des territoires, ont présenté, en procédure accélérée, le projet de loi relatif « à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 ». Après avoir été adopté à l'Assemblée nationale le 20 décembre, il sera débattu en 1^{re} lecture au Sénat début février. L'objectif est d'aboutir à une adoption définitive à la fin du 1^{er} trimestre pour tenir les délais des travaux.

Le texte, composé de 18 articles, doit notamment permettre d'installer « l'ensemble de l'architecture de la gouvernance des Jeux dans les six mois suivant leur attribution à la France ». Il vise aussi à « honorer les engagements souscrits auprès du Comité international olympique et du Comité international paralympique en phase de candidature » en apportant « des modifications législatives et réglementaires essentiellement techniques que tous les pays-hôtes des Jeux s'engagent à prendre ».

Le projet de loi est organisé autour de 4 titres :

- Dispositions relatives au respect des stipulations du contrat ville-hôte ;
- Dispositions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, à l'environnement et au logement ;
- Dispositions relatives à la sécurité ;
- Dispositions relatives à l'éthique et à l'intégrité.

Au cours de l'analyse en séance, deux points ont concentré les débats :

- Le pavoisement d'emblèmes olympiques, dès le vote de la loi et jusqu'en 2024, sur les monuments historiques ou les sites classés ;
- L'affichage, durant trois mois, des sponsors du CIO et des JO sur les monuments ou sites classés accueillant les compétitions, et dans un périmètre de 500 mètres autour des lieux.

Ces deux points ont été finalement entérinés par l'Assemblée nationale en première lecture.

Faciliter les opérations liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques

D'autres dispositions sont aussi incluses pour faciliter les opérations d'aménagement ou de construction. A travers des adaptations et dérogations au droit commun elles sont « destinées à sécuriser et accélérer la réalisation des sites d'entraînement, de compétition et d'accueil des Jeux olympiques, ainsi que l'aménagement et l'utilisation des sites existants ».

A travers ces nouveaux dispositifs, les projets, plans ou programmes ayant une incidence sur l'environnement donneront lieu à une procédure de participation du public par voie électronique. Il s'agit ainsi pour Julien DENORMANDIE d'un enjeu de « rapidité ». Les avis et recommandations émis au cours de cette consultation donneront lieu à une synthèse réalisée par un garant nommé par la CNDP.

D'autres dispositions sont dédiées à faciliter les constructions, installations et aménagements. Si ceux-ci sont directement liés à la « préparation, à l'organisation ou au déroulement des Jeux olympiques et paralympiques » et s'ils sont temporaires, ils seront dispensés de toute formalité au titre du code de l'urbanisme. Un décret pris en Conseil d'Etat précisera les modalités d'application de cet article.

Les projets d'équipements sportifs bénéficieront d'une réduction des délais d'instruction de la demande d'autorisation et de l'organisation d'une concertation unique qui portera à la fois sur le projet et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. L'enquête publique est substituée à la concertation par voie électronique précédemment mentionnée.

Les différentes ZAC bénéficieront elles aussi d'un aménagement de procédures puisque « la décision qui approuve le périmètre et le programme de la zone peut également approuver l'aménagement et l'équipement de celle-ci ».

Des Jeux éthiques, intègres et transparents

Le quatrième titre porte sur les dispositions relatives à l'éthique et à l'intégrité. Ce volet prévoit notamment un contrôle de la Cour des comptes et, pour les dirigeants du COJO, la remise de leur déclaration d'intérêt et de patrimoine à la HATVP.

Ces prérogatives persisteront au-delà des JO de 2024 et seront valables désormais pour l'ensemble des grands événements sportifs se déroulant en France.

La question des rémunérations des membres du COJO avait fait débat à plusieurs reprises. Un amendement a été présenté pour plafonner les montants de rémunérations mais il a dû être retiré, faute d'inconstitutionnalité, le COJO étant une structure privée.

En conséquence, le COJO devra mettre en place un comité d'éthique et un comité des rémunérations comprenant chacun un binôme député/sénateur.

L'amendement LR-LFI visant à instituer un contrôle annuel de la Cour des Comptes jusqu'en 2024 a, pour sa part, été adopté.

Le volontariat des 70000 bénévoles attendus sera régi par la création d'une Charte d'ici janvier 2022.

Des jeux écologiquement neutres

Dans la continuité de l'Accord de Paris, Paris 2024 s'est engagé à la neutralité carbone pour les Jeux olympiques et paralympiques. Par rapport aux JO de Londres, une réduction de 55% de l'empreinte carbone est visée.

Parmi les autres mesures prévues :

- 65% de déchets recyclés d'ici 2024 ;

- Un impact des spectateurs qui ne représentera que 40% de l'impact total grâce à des innovations développées par la RATP pour des transports propres.

Les villages olympiques et paralympiques sont eux aussi concernés par des mesures environnementales :

- Les bâtiments seront éco-conçus et auront une faible teneur en carbone ;
- Ils recourront uniquement à des énergies renouvelables ;
- Une flotte de véhicules zéro émission circulera sur l'ensemble du village.

◆ Un héritage pour tous

Point fort de la candidature parisienne, l'aspect « héritage » doit garantir aux Parisiens et Franciliens que « chaque euro investi par la puissance publique le sera pour des infrastructures utiles aux habitants » :

- Livraison de 4000 logements à l'issue de la construction du village des athlètes et du village des médias ;
- Le centre aquatique en Seine-Saint-Denis sera conservé avec une capacité réduite de 2500 places. Il deviendra le nouveau lieu « emblématique » de la Fédération française de natation.

Le réseau de transports en commun sera amélioré pour faciliter les déplacements des spectateurs.

◆ Les retombées économiques pour le territoire

Le tourisme et la construction seront les premiers secteurs à bénéficier de l'organisation des JO.

Concrètement, les retombées des Jeux 2024 sont estimées à 10,7 milliards d'euros d'après le Centre de droit et d'économie du sport de Limoges (CDES), spécialisé dans l'analyse économique des grands événements sportifs.

250 000 emplois devraient être créés à l'échelle de l'Île-de-France tandis que 78 000 services civiques seront mobilisés pendant 7 ans.

Les éventuels bénéfices du Comité d'organisation des JO seront reversés à 80% au pays hôte.

Par ailleurs, le projet de loi tel qu'adopté par l'Assemblée nationale, précise qu'une charte d'insertion fixera les exigences en termes de promotion d'accès à la commande publique des très petites entreprises, des petites entreprises et des structures relevant de l'insertion par l'activité économique.

◆ La candidature PARIS 2024 : quelques éléments clés

Un budget sobre et réaliste

La candidature française s'est fixée comme principal objectif d'avoir un budget sans impact sur les impôts des Parisiens et Franciliens. Le budget de 6,8 milliards d'euros sera financé à 75% par le secteur privé.

Il sera structuré en deux parties :

- Un budget dédié à l'organisation des Jeux : 3,8 milliards d'euros entièrement financés par des ressources privées : 1,41 milliard d'euros du CIO, 1,1 milliard d'euros pour les revenus du marketing ou encore la billetterie ;
- Un budget consacré aux investissements préalables : 3 milliards d'euros dont 50% proviendront de financeurs privés. L'autre moitié sera financée par les pouvoirs publics : 1 milliard d'euros de l'Etat, 500 millions des collectivités dont 145 millions par la Ville de Paris.

Privilégier l'existant

La sélection des sites

Quatre critères ont guidé le choix des sites retenus :

1. L'impératif de s'adosser au maximum à des structures préexistantes ;
2. La mise en valeur du patrimoine français ;
3. La concordance avec des stratégies existantes pour maximiser les opportunités de développement ;
4. La réponse aux besoins des populations à travers un « héritage tangible et durable ».

Le choix final a eu pour conséquence que 95% des équipements nécessaires à l'accueil des Jeux 2024 sont déjà existants (70%) ou seront temporaires (25%). Les 5% à construire (village médias et olympique, piscine olympique) continueront à être utilisés une fois les Jeux terminés.

Des sites présents sur l'ensemble de l'Île-de-France

Autre parti pris, à la fois pour des raisons pratiques mais aussi symboliques, les Jeux se dérouleront sur l'ensemble du périmètre de l'Île-de-France. Seules les phases préliminaires de football se tiendront dans le reste de l'Hexagone tandis que les épreuves de voile seront organisées à Marseille.

Deux zones ont été déterminées en Île-de-France : Paris centre et Grand Paris.

La Seine-Saint-Denis concentrera une grande part des infrastructures puisque les villages des médias et des athlètes ainsi que la piscine olympique y seront construits. 80% des sites seront situés dans un rayon de 10 km autour du village et le nord de Paris sera accessible en moins de 15 minutes. D'autres épreuves seront dans Paris intra-muros, dans des lieux emblématiques comme le Champ-de-Mars, le Grand Palais, etc.

Compte rendu - Groupe de travail Territoires - 23 mars 2018



Jacques SAVATIER, député de la 1^{re} circonscription de la Vienne, ancien dirigeant du groupe La Poste

➤ CE QU'IL FAUT RETENIR

- La nécessaire révision constitutionnelle ;
- Une réorganisation de l'action administrative locale ;
- Le numérique comme axe de réduction de la fracture territoriale
- Vers une mutualisation des moyens des services publics.

➤ LES PRINCIPAUX SUJETS

❖ La nécessaire révision de la Constitution

Le Président de la République, Emmanuel MACRON, a annoncé le 3 juillet 2017 face au Parlement réuni en Congrès, vouloir engager une révision de la Constitution qui porte sur plusieurs points. Entre autres, le Gouvernement entend supprimer la Cour de Justice de la République, réformer le Conseil Constitutionnel ou encore mentionner les caractéristiques de la Corse.

Le député est revenu plus particulièrement sur les mesures visant à réformer le Parlement. Il juge notamment nécessaire **la réduction du nombre de parlementaires** pour accroître l'efficacité de la procédure parlementaire. Dans un souci démocratique, il plaide également en faveur de **la limitation du cumul des mandats dans le temps** ainsi que l'instauration **d'une dose de proportionnelle** aux élections législatives.

Face à l'exercice du pouvoir, Jacques SAVATIER met en exergue deux sujets de réflexion annexes pouvant irriguer la réforme constitutionnelle :

- Donner le pouvoir à la commission des Finances de **saisir directement** le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel. Il évoque même la possibilité de saisir l'Inspection générale des finances qui éviterait à la commission de passer par l'intermédiaire du ministre.
- Instaurer **un statut juridique plus précis pour le suppléant du parlementaire** notamment pour lui permettre d'être à la tête d'un exécutif local. Cette mesure est destinée à ce que le député ne perde pas son ancrage local et reste à proximité de la population.

Enfin, Jacques SAVATIER se prononce en faveur **d'un droit à la différenciation**. Il n'est en effet plus possible de régler des problèmes différents avec une loi commune. Cette réforme doit permettre de résorber la fracture territoriale et atténuer le sentiment d'abandon des territoires. Le Président de la République a annoncé la révision de l'article 72 de la Constitution pour déverrouiller la procédure expérimentale et ouvrir un véritable droit à la différenciation.

❖ Une réorganisation de l'action administrative locale.

La refonte des services publics passe par plusieurs éléments transverses : le déploiement du numérique dans tous les territoires, l'instauration d'une agence des Territoires et la mutualisation des services publics.

1. Tout d'abord, axe prioritaire du gouvernement : **le numérique**. Jacques SAVATIER s'inscrit pleinement dans le discours du Premier ministre, Edouard PHILIPPE, lors de la dernière Conférence nationale des territoires.

Dans son objectif visant à renforcer la cohésion des territoires, le Premier ministre a dévoilé le plan du gouvernement en matière d'aménagement numérique des territoires.

Deux objectifs sont ainsi visés :

- « *Lutter contre le sentiment d'abandon et veiller à l'inclusion des populations éloignées du numérique* » ;
- « *Désenclaver les territoires, relancer la croissance, dynamiser l'économie et implanter de nouvelles industries* ».

« *L'égal accès à Internet, c'est le combat de notre génération* » a déclaré Edouard PHILIPPE. Concrètement, six mesures ont été identifiées (principalement en matière d'urbanisme) pour faciliter le déploiement des infrastructures télécoms.

Le Président de la République a annoncé **la création d'une agence nationale pour la cohésion des territoires** avant l'été 2018. Cette agence aurait pour but de venir en appui en ingénierie publique des collectivités territoriales rurales. L'agence doit assurer le rôle de « *guichet unique et de simplification de projets* », à la fois « *pour les territoires ruraux* » et « *les villes moyennes en difficulté* ». Initialement prévue pour être indépendante, Jean-Benoît ALBERTINI a confirmé que la nouvelle agence pour les territoires sera rattachée au Commissariat général à l'égalité des territoires. Elle aura pour mission d'apporter son expertise en matière d'ingénierie publique aux territoires ruraux.

Si Jacques SAVATIER n'est pas contre l'idée de la mise en place d'une agence dédiée à la cohésion des territoires, il reste néanmoins perplexe quant à sa pertinence. Pour le député, il ne faut pas que ce soit un guichet supplémentaire mais une nouvelle organisation permettant une meilleure qualité de service public.

2. Enfin, dans un souci d'efficacité, Jacques SAVATIER se dit favorable à **une plus grande mutualisation des moyens et de la gestion des services publics**. Cette mutualisation passe notamment par la réorganisation de la Caisse des dépôts qui doit insuffler une nouvelle culture administrative.

Le député prend l'exemple de l'offre de soin et de la livraison de colis. Tous les jours, les facteurs et certains praticiens médicaux se rendent dans des territoires ruraux. Pour Jacques SAVATIER, il faudrait réfléchir à la possibilité de confier aux praticiens la livraison de certains colis à l'occasion de leurs visites médicales. Cette mutualisation permettrait à la fois une meilleure efficacité mais aussi une rentabilité plus grande des services publics.

Compte rendu – Atelier Saint-Simon - 29 mars 2018



Xavier BERTRAND, Président de la région Hauts-de-France

➤ **CE QU'IL FAUT RETENIR**

Focus sur les collectivités territoriales ;

- Des difficultés à engager des démarches participatives à l'échelon régional ;
- Favorable à l'ouverture à la concurrence ferroviaire ;
- Contre la politique de sortie du nucléaire ;

Un tour d'horizon de l'actualité ;

- Projet du canal Seine-Nord Europe ;
- Loi sur la formation professionnelle / apprentissage ;
- L'intelligence artificielle.

➤ **LES PRINCIPAUX SUJETS**

❖ **Focus sur l'avenir des collectivités territoriales**

La loi NOTRe votée en 2015 a bouleversé l'organisation et le poids des régions. Selon Xavier BERTRAND, il dispose d'un pouvoir bien plus important en tant que président de la 3^e région de France qu'en tant que ministre. Aujourd'hui, les présidents de régions ont de réels leviers pour agir sur le territoire et mettre en place des politiques publiques ambitieuses.

La région Hauts-de-France dispose de trois compétences majeures :

1. Economie : emploi, apprentissage, formation ;
2. Transport : interurbain, scolaire et ferroviaire pour la partie TER ;
3. Lycée : le personnel (sauf personnel enseignant), travaux courants.

Concernant le volet économie, il a accepté que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) participent au développement économique. Néanmoins, la région reste chef de file sur tous les grands projets du territoire.

Sur son rôle en tant que président de région, Xavier BERTRAND considère qu'il ne fait pas de politique mais qu'il est redevenu entrepreneur. Tous les jours, il faut innover et trouver des financements pour l'entreprise Hauts-de-France qui compte 6 millions d'actionnaires-citoyens. L'ancien ministre du Travail assume également son rôle de lobbyiste régional : il a notamment réussi à convaincre le gouvernement d'engager le démantèlement de la jungle de Calais.

Sur l'avenir des collectivités territoriales, la disparition des départements est inéluctable face à la montée en puissance des intercommunalités. La fracture territoriale dans la région Hauts-de-France devient de plus en plus importante entre les grands bassins de vie (Lille, Amiens, Arras, Dunkerque et Valenciennes) et le reste des petites communes qui sont de moins en moins prises en compte par l'Etat.

❖ **Des difficultés à engager des démarches participatives à l'échelon régional**

Très favorable à une élaboration participative des politiques publiques, Xavier BERTRAND préfère parler de co-construction. Il a donc voulu engager plusieurs actions en ce sens :

- Des Facebooklive qui comptabilisent en moyenne 9 000 vues ;
- Des immersions d'une semaine dans les territoires ruraux ;
- L'organisation de réunions publiques.

Cependant, l'échelon le plus adéquat pour réaliser ce type de démarche est celui de la commune. La région étant inadaptée car beaucoup trop vaste.

❖ Favorable à l'ouverture à la concurrence ferroviaire

Xavier BERTRAND se dit très favorable à l'ouverture à la concurrence du système ferroviaire qui selon lui est inéluctable dans le contexte européen. Il souhaite prendre part à cette évolution mais attend des précisions quant au plan du gouvernement.

Sur la manière à employer, il serait nécessaire d'engager une ouverture d'au moins 20% des lignes à la concurrence. En outre, il ne faut pas que ces lignes soient uniquement des lignes rentables mais également des lignes plus difficiles d'accès : les entreprises doivent prendre en compte l'aspect « service public » du transport ferroviaire. Dans sa région plus de 16 000 emplois peuvent être menacés en cas de mauvaise desserte ferroviaire.

En parallèle, Xavier BERTRAND alerte sur le manque de cohésion des politiques d'aménagement du territoire : la région devrait désormais s'occuper de cette compétence.

❖ Contre la politique de sortie du nucléaire

Un infléchissement des politiques nationales énergétiques est souhaitable : les exécutifs régionaux ont leur mot à dire sur le mix énergétique dans les territoires. Pour le président de la région Hauts-de-France il est nécessaire de conserver le nucléaire et demande même à ce que des centrales nucléaires de nouvelle génération soient installées dans sa région. Il met en exergue la décision d'Angela MERKEL de sortir du nucléaire qui selon lui représente une chance pour la France de développer un avantage comparatif important.

Il se prononce contre l'éolien mais veut développer l'énergie solaire, la méthanisation et l'hydrogène. Comme pour de l'aménagement du territoire, il suggère que la politique énergétique soit dévolue aux régions.

De manière générale, une redéfinition du rôle de l'Etat avec les collectivités territoriales, l'Europe, les entreprises et les citoyens doit être engagée. Selon lui, l'Etat ne devrait plus s'occuper que du régalien (sécurité, justice, protection sociale).

❖ Tour d'horizon de l'actualité

- **Infrastructure** : depuis plusieurs années le projet du canal Seine-Nord Europe est l'une des priorités de la région. A la clé plus de 30 000 emplois dont une partie dans la gestion des plateformes logistiques. Néanmoins le temps presse car l'Europe menace de retirer son soutien financier si les travaux n'ont pas commencé à l'été.
- **Formation professionnelle et apprentissage** : seul président de région à s'être prononcé en faveur de cette réforme qu'il appelait de ses vœux, il accepte de se déposséder d'une partie de ses compétences en faveur des entreprises pour améliorer l'apprentissage.
- A la suite du rapport VILLANI sur **l'intelligence artificielle**, le rôle du politique est d'anticiper la transformation de la société. Il met en garde notamment les « cols-blancs » qui se pensent à l'abri en prenant l'exemple des experts-comptables qui risquent de disparaître dans le très court terme (une large partie de leur activité de saisie sera remplacée par des ordinateurs intelligents).

Compte rendu – Atelier Saint-Simon - 22 mai 2018



Hervé MORIN,
Président de la région Normandie
Président de Régions de France

➤ CE QU'IL FAUT RETENIR

- Etat de la décentralisation en France ;
- Bilan et limites des nouvelles compétences régionales depuis la loi NOTRe ;
- Focus sur le non-cumul des mandats ;
- Evolution et gestion des mobilités en région ;
- Tour d'horizon de l'actualité ;

➤ LES PRINCIPAUX SUJETS

❖ Etat de la décentralisation en France

La France est un pays très largement décentralisé : **ce n'est plus un Etat jacobin même si le pays a gardé une culture très centralisatrice**. Dans les faits, plus aucune politique publique ne peut être menée sans le soutien ou l'aval des collectivités territoriales. Cependant, l'exécutif se refuse toujours à abandonner certaines de ses prérogatives qui pénalisent l'innovation et l'expérimentation (contrôle, droit de regard, refus d'expérimenter).

Reprenant les mots de Frédéric MION, directeur de Science Po Paris et co-président du comité Action publique 2022, Hervé MORIN fait le constat que **l'administration territoriale est d'une très grande qualité et dispose de l'essentiel des pouvoirs et compétences**. D'autant plus que, dans le même temps, l'administration déconcentrée a été fragilisée à la suite des différentes révisions générales des politiques publiques (RGPP).

Pour aller plus loin, une remise à plat de l'architecture administrative du pays est indispensable : l'Etat doit pouvoir conserver son monopole sur les missions régaliennes (défense, sécurité, politiques étrangères, fiscalité, éducation) mais les territoires doivent avoir la possibilité d'adapter les politiques nationales en fonction de leurs besoins.

Cette évolution fait écho à la profonde attente des élus locaux de voir instaurer un véritable **droit à la différenciation** : face à une société complexe, il est envisageable d'appliquer la même politique dans tout le pays. Hervé MORIN parle même de « **compétition** » entre les collectivités territoriales pour pouvoir stimuler les élus et les administrations : l'heure est venue de faire confiance entièrement aux territoires.

A titre d'exemple, le président du conseil régional de la Normandie évoque le problème de la gestion du port du Havre. Ce port est géré en grande partie par l'Etat via le ministère de l'Economie et des Finances alors que la région est la mieux à même de gérer une infrastructure stratégique pour les habitants. Il met cet exemple en perspective avec les autres grands ports maritimes européens d'Hambourg ou d'Anvers qui sont gérés par les territoires et non par l'Etat.

❖ Bilan et limites des nouvelles compétences régionales depuis la loi NOTRe

Si Hervé MORIN admet que la France est de plus en plus décentralisée, **il met en exergue que le processus n'est pas encore arrivé à son terme**.

La région, chef de file dans le domaine économique, est **dans l'impossibilité de gérer l'ensemble des politiques de l'emploi**. Pour mettre un terme à cette incohérence, plusieurs régions dont la Normandie et Nouvelle-Aquitaine, ont émis le souhait de pouvoir piloter les missions locales et Pôle emploi pour répondre de la meilleure des façons aux besoins des entreprises locales.

Pour expliciter le manque de concertation entre l'Etat et les territoires, Hervé MORIN souligne les difficiles négociations autour de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Il dénonce notamment le réflexe centralisateur qui vise à confier la formation professionnelle et l'apprentissage à une agence nationale « France compétences » alors que ces enjeux devraient être traités au plus près des territoires. Interrogé par la salle, il a également rappelé que les régions n'avaient pas été consultées sur le projet de loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) qui va impacter fortement l'économie nationale/régional.

Face à ce manque de cohérence dans le secteur économique, la Normandie a décidé de prendre les devants en créant **un fonds d'investissement régional** pour permettre à la région d'entrer dans le capital d'entreprises saines, mais en difficultés. Ce fonds, doté de plusieurs millions d'euros, a permis de sauver 500 entreprises et 9000 emplois. Hervé MORIN a notamment souligné l'amélioration des chiffres de l'emploi sur sa région, qui va de pair avec la priorité accordée par le Conseil Régional pour le développement économique.

❖ Focus sur le non-cumul des mandats

Le ministre reconnaît que le non-cumul des mandats est une avancée, notamment pour que les élus locaux puissent se consacrer pleinement à la gestion de leurs territoires.

Cependant, une limite est à souligner : le Sénat aurait dû conserver la possibilité de cumul des mandats pour permettre aux élus d'avoir une vision large et complète et de mieux représenter les territoires. En prenant à témoin son expérience, il explique que **le fait d'avoir été maire, député puis ministre lui permet aujourd'hui d'avoir les épaules nécessaires pour gérer une collectivité à taille européenne. En parallèle, les députés actuels n'ayant que très peu exercés des compétences au sein des collectivités, ils ne pensent pas systématiquement à les impliquer dans le pilotage des politiques publiques.**

❖ Evolution et gestion des mobilités en région

Les régions, d'ores et déjà gestionnaires des intercités, vont devenir les **chefs de file de la mobilité sur le territoire** (à la condition que les métropoles ne développent pas de schémas de mobilité). Elles vont pouvoir notamment prendre en charge et accompagner tous les projets de mobilité innovants liés à l'intelligence artificielle.

Régions de France est favorable à cette évolution mais pointe deux aspects qui restent à régler :

1. **La question des données** : pour pouvoir ouvrir certaines lignes à la concurrence, les régions ont la nécessité d'obtenir les données récoltées par la SNCF. L'entreprise publique est, jusque-là, réfractaire à l'idée de partager ses données.
2. La possibilité pour les régions **d'assurer elles-mêmes l'entretien et les travaux des réseaux**. Une récente expérience en Hauts-de-France a permis au conseil régional de réduire les coûts d'entretien de 30 à 50% par rapport à ceux de la SNCF.

❖ Tour d'horizon de l'actualité

- **Méthanisation** : le Gouvernement a mis en place un groupe de travail sur la méthanisation présidé par le Sébastien LECORNU, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire. Le groupe de travail a rendu 15 propositions dont l'objectif est de verdir le gaz à échéance 2050. Pour accompagner ce mouvement, la région Normandie a présenté un plan sur plusieurs années en sélectionnant une vingtaine d'intercommunalités pour pouvoir faire émerger 2 à 3 projets innovants par an.
- **Handicap** : si la question du handicap n'est pas une compétence régionale, la Normandie à néanmoins son mot à dire sur la formation et l'emploi des handicapés. En lien avec la 1^{re} vice-présidente en charge du développement économique Sophie GAUGAIN, la région développe un plan de formation à la fois pour les personnes en situation de handicap mais également pour le personnel accompagnant.



Rollon MOUCHEL-BLAISOT,
Préfet, Directeur du programme national « Action cœur de ville »

➤ **CE QU'IL FAUT RETENIR**

- La nécessaire revitalisation des centres-villes ;
- « Action cœur de ville » : un programme complet ;
- Evolution du programme.

➤ **LES PRINCIPAUX SUJETS**

❖ **La nécessaire revitalisation des centres-villes**

Aucune politique publique ambitieuse n'a été mise en œuvre à destination des villes moyennes depuis le septennat de Valérie GISCARD d'ESTAING (1974-1981). Aussi, depuis plusieurs décennies, les villes moyennes ont perdu de leur dynamisme.

Plusieurs facteurs d'explication :

- 1) Une perte de population importante au profit des bassins de vie plus dynamiques notamment les métropoles ;
- 2) L'urbanisme commercial en constante hausse dans les périphéries des villes moyennes au détriment des centres-villes ;
- 3) La paupérisation des habitants des centres-villes.

Rollon MOUCHEL-BLAISOT alerte sur la situation critique des villes moyennes : « **la fracture pourrait devenir irréversible** ».

A la tête du programme « Action cœur de ville » depuis le début de l'année, l'ancien directeur de l'Association des maires de France (AMF) s'est donné pour priorité **de réduire la fracture territoriale de plus en plus ressentie par les Français**. Rollon MOUCHEL-BLAISOT rappelle que le programme « Action cœur de ville » repose sur un maillage de 222 villes moyennes en difficulté. Il insiste sur le fait que la métropole n'est pas la seule concernée : l'Outre-mer est également un enjeu primordial.

❖ **« Action cœur de ville » : un programme complet**

Un programme global

Les différents programmes de revitalisation passés avaient pour ambition soit d'améliorer les problématiques liées à la mobilité, soit de redynamiser le petit commerce ou encore de mettre en avant le patrimoine culturel.

L'ambition affichée par le programme « Action cœur de ville » est de traiter l'ensemble des secteurs **en même temps** :

- 1) De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- 2) Favoriser le développement économique et commercial ;
- 3) Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- 4) Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;

5) Fournir l'accès aux équipements et services publics.

La feuille de route du programme s'est élargie depuis le lancement du projet : les enjeux liés à la **mobilité** sont primordiaux. Rollon MOUCHEL-BLAISOT précise que les villes moyennes seront les premières à être frappées par les usages des nouvelles mobilités. **La transition énergétique** devra être prise en compte en parallèle de la rénovation urbaine. **La culture et le patrimoine** des centres-villes qui contribuent au sentiment d'appartenance à la cité est aussi dans le périmètre « d'Action cœur de ville ».

Un programme décentralisé

Contrairement au contrat de transition énergétique, le programme « action cœur de ville » se veut **totale** **décentralisé**. En ce sens, ce n'est pas l'Etat qui dicte aux territoires les règles préétablies mais bien les élus locaux qui mettent en œuvre les différentes politiques de redynamisation. Si les élus sont accompagnés par les acteurs économiques, les services de l'Etat et les associations (consommateurs, citoyens), ce sont les maires qui choisissent les projets les plus pertinents à développer.

La gouvernance est locale :

- Le maire, en lien avec le président de l'intercommunalité, pilote la réalisation des actions et préside le comité de projet installé dans sa commune ;
- Les partenariats régionaux et locaux, public et privés, agiront concrètement dans les périmètres définis dans la convention, par des investissements nouveaux et/ou un renforcement de leurs interventions ;
- Le préfet de département coordonne les services et mobilise les moyens de l'Etat pour le projet. Il assiste au comité de projet au sein de chaque commune et signe la convention pluriannuelle ;
- Le préfet de région, les représentations régionaux des partenaires et la représentation du conseil régional forment le comité régional d'engagement ;
- Le Commissariat général à l'égalité des territoires coordonne l'ensemble du dispositif. Il anime le comité technique national (ministres et partenaires) et le centre de ressources.

Un programme partenarial

Pour pouvoir mettre en place un programme si ambitieux (5 milliards d'euros sur 5 ans), l'Etat a contractualisé avec différents partenaires :

- Caisse des Dépôts : mobilisation d'1 milliard d'euros en fonds propres et 700 millions d'euros en prêts.
- Action logement : 1,5 milliard d'euros.
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : 1,2 milliard d'euros.
- D'autres ressources pourront éventuellement venir compléter ce budget.

Rollon MOUCHEL-BLAISOT parle de « **pacte d'associés** » pour coordonner les différents financements, les processus et les suivis des projets.

Outre les différents établissements publics, les 222 communes sélectionnées **pourront également s'appuyer sur les autres collectivités territoriales** (départements et régions). Rollon MOUCHEL-BLAISOT prend l'exemple de la région Grand-Est qui souhaite s'engager pleinement aux côtés des communes. Jean ROTTNER, président de la région Grand-Est et de la Fédération nationale des agences urbaines (FNAU), va mobiliser la région sur toutes les actions liées au logement. Si 24 communes de la région ont été sélectionnées pour le programme « action cœur de ville », Jean ROTTNER veut aller au-delà pour accentuer le mouvement de redynamisation.

❖ Evolution du programme

Vers une procédure de « droit commun » ?

Rollon MOUCHEL-BLAISOT ne souhaite pas que le programme « Action cœur de ville » se transforme en une administration supplémentaire. En revanche, il estime que si le dispositif est un succès pour les communes sélectionnées, il envisage de le transformer en une procédure « **de droit commun** » pouvant bénéficier à l'ensemble des communes françaises en difficultés.

La revitalisation des centres-villes : un combat européen

La revitalisation des centres-villes n'est pas une problématique que française, nombre de pays européens connaissent des difficultés en ce domaine. Aussi, la Commission européenne et la Cours de justice de l'Union européenne ont décidé de se saisir du problème en **actant que la préservation des centres-villes fait désormais parti d'un intérêt général supérieur.**

